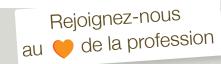


Bulletin de générosité



Pourquoi faire un don à la Fondation du BTP?

Pour l'aider à :

- poursuivre sa mission au cœur de la profession du BTP ;
- accompagner des projets novateurs ;
- innover dans ses démarches de prévention.

Vous jouez ainsi un rôle actif en participant à la dynamique de la Fondation du BTP et vous concrétisez votre générosité.

La reconnaissance d'utilité publique de la Fondation du BTP vous permet de bénéficier de réductions d'impôt substantielles :

- 60 % pour une entreprise;
- 66 % pour un particulier;

Formulaire de don

• 75 % pour un particulier redevable de l'impôt sur la fortune immobilière.

www.fondation-btp.com **1** 04 78 61 57 91

Ces informations sont nécessaires pour vous envoyer un reçu fiscal.

	Prénom		Nom		
	E-mail		Téléphone		
	Entreprise		Organisme		
	Adresse				
	Code postal	Ville			
	Je fais un don de :	€			
	Pour apporter un souti	en régulier, je choisis d	e faire un don mensuel* de :	€	*À réception de ce bulletin, nous vous adresserons par mail les éléments nécessaires à un prélèvement automatique.
	Si vous souhaitez verser votre don par chèque, merci de renvoyer ce formulaire avec votre règlement, à l'ordre de la Fondation du BTP, à l'adresse suivante : Fondation du BTP - 5 rue Jean-Marie Chavant 69007 LYON.				
	Vous pouvez également faire un don en ligne sur www.fondation-btp.com J'accepte que la Fondation du BTP m'invite à ses événements, m'informe sur ses actions et fasse appel à ma générosité.				
	Les données personnelles collectées et traitées sont nécessaires aux fins de traitement de votre don. Ces informations sont obligatoires et ne sont destinées qu'aux services compétents inter-				

ne seront pas conservées au delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités déclarées et à la gestion des litiges susceptibles d'en résulter, conformément aux règles de prescription applicables et aux règles de conservation des documents comptables. Toute personne concernée peut en demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, demander une limitation du traitement ou s'y opposer, et définir des directives post mortem en écrivant à dpo@mutuelle-mbtp.com ou à l'adresse : Fondation du BTP - Délégué à la protection des données (DPO) - Service Relation Client - 5, rue Jean Marie Chavant, 69369 LYON Cedex 07.

elle estime que ses droits ne sont pas respectés, toute personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL

Plus de détails sur : www.fondation-btp.com/politique-de-protection-des-donnees/